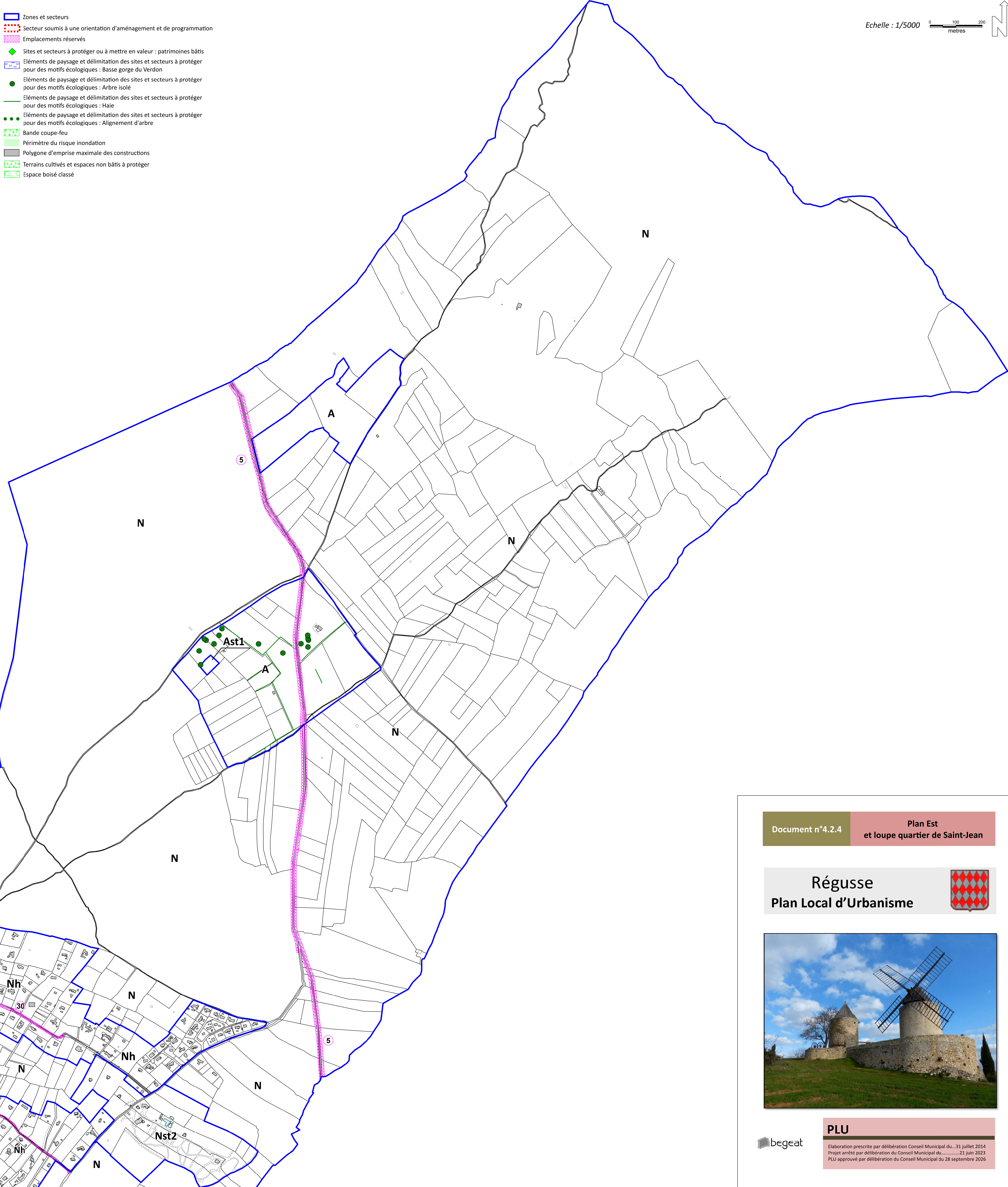
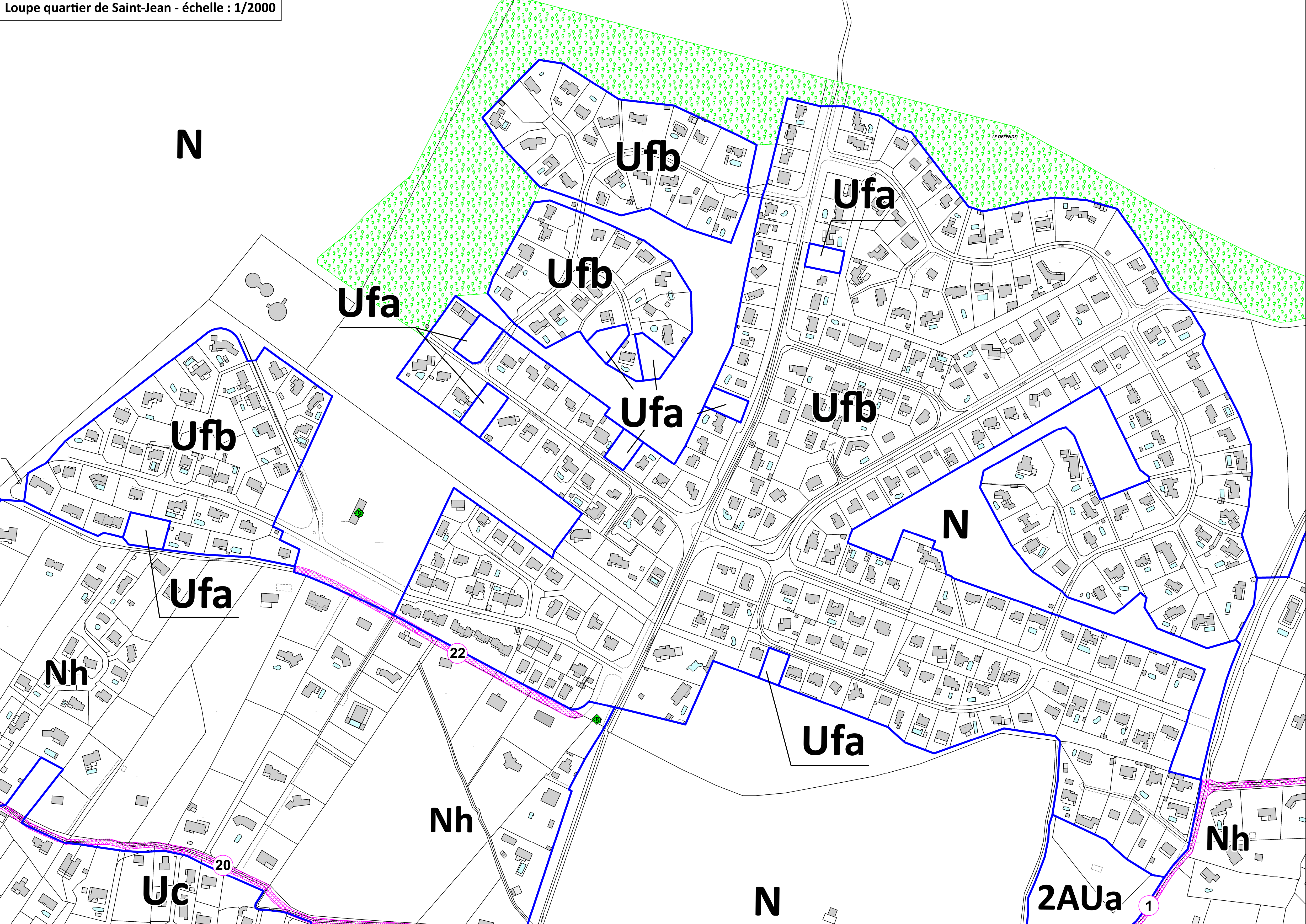


- Zones et secteurs
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- Emplacements réservés
- Sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur : patrimoines bâtis
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Basse gorge du Verdon
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Arbre isolé
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Haie
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Alignement d'arbre
- Bande coupe-feu
- Périmètre du risque inondation
- Polygone d'emprise maximale des constructions
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger
- Espace boisé classé



Document n°4.2.4

Plan Est
et loupe quartier de Saint-Jean

Régusse
Plan Local d'Urbanisme



begeat

PLU

Elaboration prescrite par délibération Conseil Municipal du 31 juillet 2014
Projet arrêté par délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2023
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026